



Synthèse

Les statistiques de la MSA



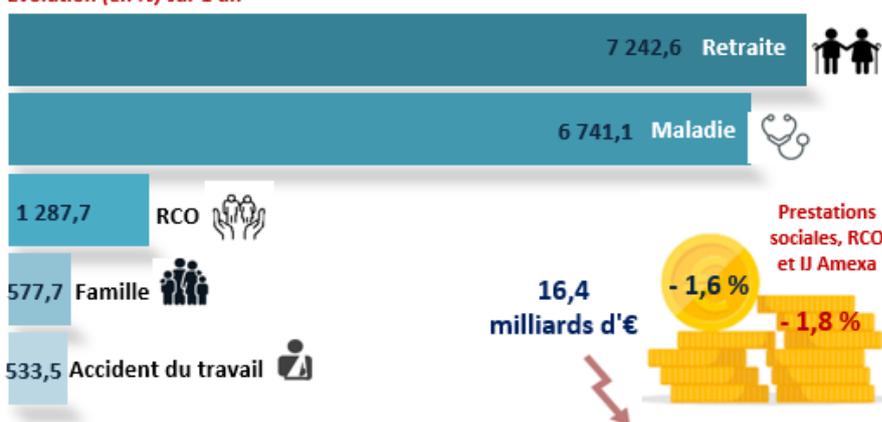
Septembre 2025

Régime des non-salariés agricoles Bilan démographique et financier en 2024

Newton Dumanoir

Dépenses : montants 2024 en millions d'€ selon la branche

Evolution (en %) sur 1 an



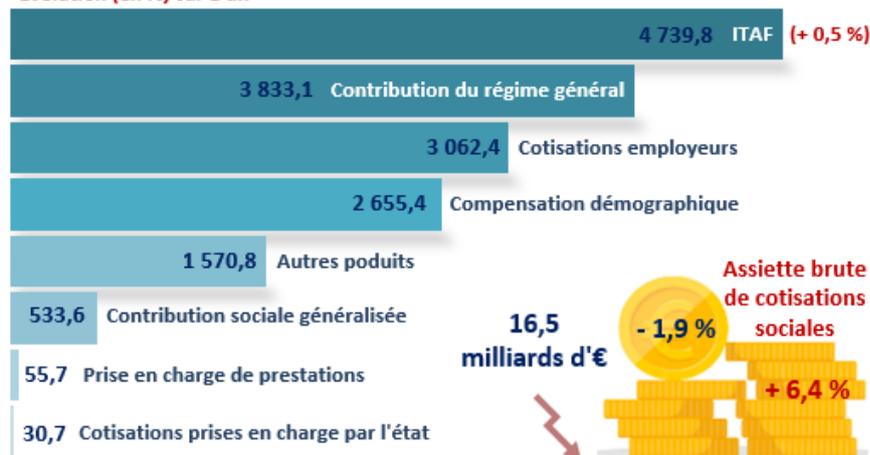
En 2024, les **populations** de bénéficiaires et de cotisants du régime des non-salariés agricoles évoluent selon la tendance observée les années précédentes.

La baisse des dépenses du régime est marquée principalement par la baisse des montants des **prestations légales, RCO et IJ Amexa** (- 1,8 %).

Diverses **mesures** relatives à la **revalorisation** des pensions de vieillesse et des minima sociaux au 1er janvier 2024 ainsi que le recul des effectifs pèsent sur les dépenses.

Recettes : montants 2024 en millions d'€ selon le poste

Evolution (en %) sur 1 an



Le régime des non-salariés agricoles a émis 533,6 millions d'euros de **contribution sociale généralisée** (CSG) ; un montant en hausse de 4,9 %.

La part de la **compensation démographique vieillesse** représente 16,1 % des recettes, avec un montant en hausse de 1,9 % par rapport à 2023.

CCMSA - Direction des Statistiques et de la Science des Données
19, rue de Paris - CS 50070 - 93013 BOBIGNY Cedex
<https://statistiques.msa.fr/>

- Directrice de la publication : Nadia Joubert joubert.nadia@ccmsa.msa.fr
- Responsable département Synthèse et Valorisation : David Foucaud foucaud.david@ccmsa.msa.fr
- Service Analyse du financement et prévisions
- Rédactrice : Newton Dumanoir, dumanoir.newten@ccmsa.msa.fr
- Pôle Publication et valorisation : Eric Hugues, hugues.eric@ccmsa.msa.fr
- Diffusion : Claudine Gaillard gaillard.claudine@ccmsa.msa.fr



■ Une poursuite quasi-générale du recul démographique

La **population protégée en maladie** intègre les actifs cotisants (chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole), les invalides, une partie des retraités ainsi que l'ensemble des ayants droit de ces catégories. En 2024, la population protégée en maladie au régime des non-salariés agricoles connaît une nouvelle baisse de ses effectifs de 3,1 % (*tableau 1*). Cette diminution s'inscrit dans une tendance de long terme et résulte de la structure démographique du régime avec des retraités plus âgés que dans les autres régimes et des effectifs de chefs d'exploitation en recul continu. La baisse des effectifs résulte également de la désaffection des conjoints d'exploitant envers le statut de collaborateur d'exploitation et de l'évolution de l'activité professionnelle des conjoints hors du monde agricole. Les enfants sont aussi moins nombreux compte tenu de la baisse de la population d'actifs et de l'âge élevé des ressortissants de ce régime.

Les effectifs de bénéficiaires de **prestations familiales** couverts par le régime ont baissé modérément de 0,6 % en 2024, après une baisse de 1,3 % en 2023.

Les effectifs de **retraités** diminuent de 3,0 % en 2024 (*tableau 1*), après une baisse de 3,2 % en 2023. Cette diminution affecte notamment le nombre de pensionnés de droits directs et elle résulte en grande partie du vieillissement de la population des retraités non-salariés agricoles, avec un âge moyen de plus de 79 ans. Pour ceux bénéficiant uniquement de pensions de réversion, il est même plus de 82 ans.

Les effectifs de bénéficiaires d'une **retraite complémentaire obligatoire (RCO)** diminuent modérément de 0,1 % en 2024 (*tableau 1*), après une baisse de - 1,6 % en 2023. Comme pour la population de retraités, cette baisse des effectifs s'explique principalement par la structure démographique vieillissante du régime et notamment par l'écart entre le nombre d'attributions de RCO et le nombre de décès parmi les bénéficiaires de cette prestation (le nombre de décès est supérieur au nombre d'attributions).

Les effectifs de **cotisants** continuent de baisser avec - 2,4 % en 2024 (- 1,5 % en 2023). Les populations de chefs d'exploitation et de collaborateurs d'exploitation ne cessent de diminuer, avec respectivement - 2,0 % et - 10,4 %. Quant aux aides familiaux, ils sont moins nombreux en 2024, avec une baisse de 8,1 % (*tableau 1*).

Tableau 1
Populations du régime des non-salariés agricoles en 2024

	Effectifs 2024	Evolution 2024/2023 (en %)
Personnes protégées en maladie (hors DOM)	1 086 872	- 3,1
Familles bénéficiaires de prestations légales (hors DOM)	73 718	- 0,6
Bénéficiaires d'un avantage retraite (Métropole + DOM)	1 138 955	- 3,0
Bénéficiaires de retraite complémentaire obligatoire (RCO) (Métropole + DOM)	642 936	- 0,1
Cotisants NSA (hors DOM)	431 497	- 2,4
Dont chefs d'exploitation ou d'entreprise agricole	412 766	- 2,0
Dont conjoints collaborateurs d'exploitation	16 286	- 10,4
Dont aides familiaux	2 445	- 8,1

Source : MSA

- Personnes protégées en maladie, bénéficiaires d'un avantage retraite et de RCO : dénombrement en moyenne annuelle
- Familles bénéficiaires : nombre de familles bénéficiaires d'au moins une prestation dans l'année
- Nombre de cotisants à au moins une branche (maladie, retraite ou AT) : dénombrement au 1er janvier

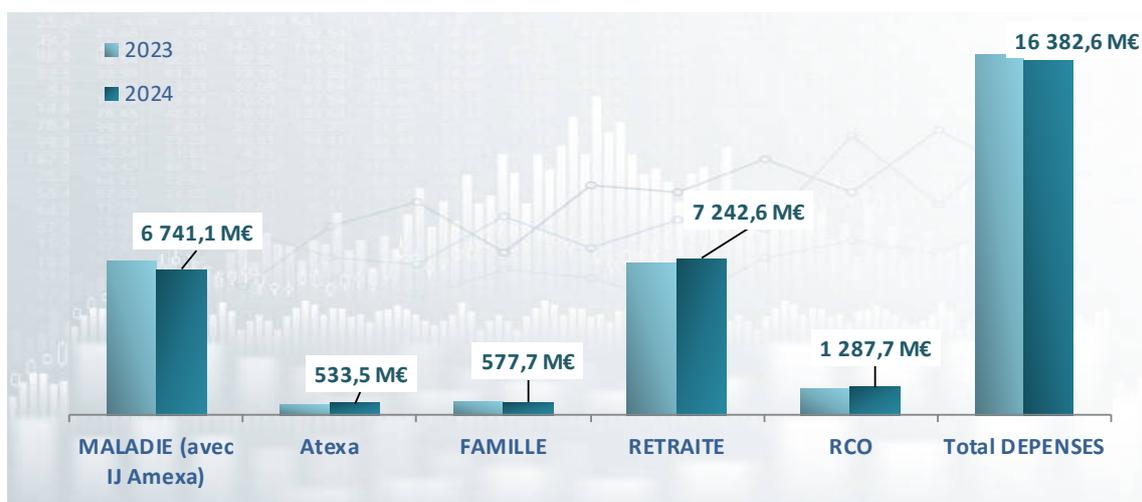


Des dépenses en baisse de 1,6 % en 2024

L'ensemble des dépenses du régime des non-salariés agricoles, toutes branches confondues, s'élève à près de 16,4 milliards d'euros en 2024, en baisse de 1,6 % (*graphique 1, tableau 2*). Ces dépenses, qui représentant 86,0 % des dépenses, intègrent principalement des prestations légales, RCO et IJ Amexa (*graphique 2*). Les autres dépenses se décomposent en dotations aux provisions (7,3 %), en dépenses de gestion administrative (3,2 %), en charges techniques (2,4 %), en prestations extra-légales (1,0 %), en frais financiers et autres charges (moins de 0,1 %) (*graphique 2, tableau 3*).

Les prestations légales sont en recul (- 1,8 %) et contribuent à la baisse globale du régime à hauteur de - 1,6 point. Dans une moindre mesure, les charges techniques diminuent de 2,1 % et contribuent ainsi négativement à hauteur de - 0,1 point. A l'inverse, la croissance des montants dotations aux provisions et de gestion administrative contribue positivement à l'évolution des dépenses (+ 0,6 point et + 0,2 point respectivement) (*tableau 3*).

Graphique 1
Dépenses selon la branche en 2024
Montants en millions d'euros



Source : MSA



Tableau 2

Evolution des dépenses selon la branche en 2024

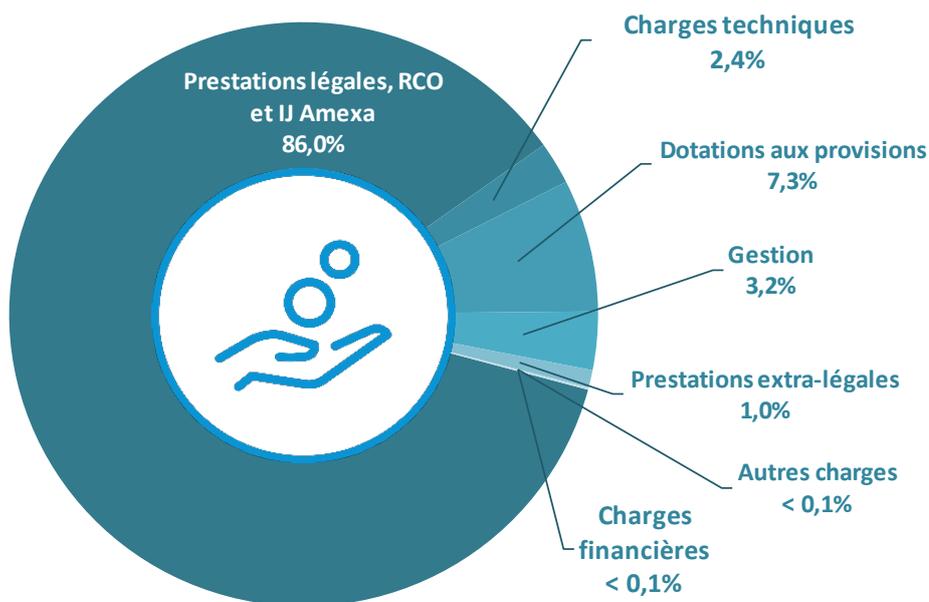
Montants en millions d'euros

	MALADIE-IJ Amexa	ATexa	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL DEPENSES
Evolution en 2024 (en %)	- 6,1	+ 11,7	- 16,3	+ 2,1	+ 7,2	- 1,6
Contribution à l'évolution en 2024 (en points)	- 2,6	+ 0,3	- 0,7	+ 0,9	+ 0,5	- 1,6

Source : MSA

Graphique 2

Répartition des dépenses du régime des non-salariés agricoles en 2024



Source : MSA



Tableau 3
Montants des dépenses totales du régime des non-salariés agricoles en 2024
Montants en millions d'euros

	2024	Évolution 2024/2023 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Prestations légales, RCO et IJ Amexa	14 088,0	- 1,8	- 1,6
Charges techniques	385,4	- 2,1	- 0,1
Dotation aux provisions	1 201,2	+ 8,7	+ 0,6
Gestion administrative	528,8	+ 5,3	+ 0,2
Prestations extra-légales	157,3	- 41,1	- 0,7
Autres charges	9,2	- 13,1	0,0
Charges financières	12,7	+ 33,0	0,0
TOTAL DEPENSES	16 382,6	- 1,6	- 1,6

Source : MSA

■ Baisse de 1,8 % du montant des prestations légales (y compris RCO et IJ Amexa) versées en 2024

Le montant des prestations légales versé par le régime des non-salariés agricoles (y compris la RCO et les IJ Amexa) s'élève à plus de 14,0 milliards d'euros en 2024, en baisse de 1,8 % ([tableau 4](#)). Hormis les branches **maladie** et **Atexa**, toutes les branches apportent une contribution positive ([tableau 4](#)).

Pour les prestations légales **retraite**, le régime des non-salariés agricoles a versé près de 6,8 milliards d'euros aux bénéficiaires d'un avantage retraite en 2024, en hausse de 1,9 % en un an en dépit des fortes tendances démographiques baissières du régime ([tableau 4](#)). Ce montant représente 48,1 % de l'ensemble des prestations du régime ([graphique 3](#)). Cette évolution est le résultat de la revalorisation des pensions de 5,3 % au 1er janvier 2024 limitée par la baisse des effectifs de 3,1 %. Ce recul a plusieurs origines : d'une part, le vieillissement de la population retraitée non salariée agricole, l'âge moyen étant de plus de 79 ans en 2024. D'autre part, l'écart entre le nombre de décès enregistrés et le nombre de nouveaux retraités (70 000 disparitions constatées, contre un peu plus de 34 650 nouveaux pensionnés durant 2024).

Le montant des prestations légales **maladie-maternité-invalidité** versé en 2024 s'élève à plus de 5,7 milliards d'euros et diminue de 6,8 % ([tableau 4](#)). Ce montant représente 40,5 % du total des prestations du régime des non-salariés agricoles ([graphique 2](#)). Cette baisse significative résulte d'un recul de 1,2 % des dépenses exécutées en ville et celui des dépenses des prestations exécutées en établissements, en baisse de 13,5 % en raison d'une modification des coefficients d'imputation des dépenses maladie au régime agricole par les pouvoirs publics.



Pour la branche **famille**, le montant versé aux bénéficiaires atteint 329 millions d'euros en 2024, en hausse de 1,2 %. Ce montant représente 2,3 % du total des prestations du régime des non-salariés (*tableau 4, graphique 3*).

Le montant des prestations **accidents du travail des exploitants agricoles (Atexa)** s'élève à 122,2 millions d'euros en 2024 et représente 0,9 % du total des prestations versées par le régime des non-salariés (*tableau 4, graphique 3*). Avec - 7,7 % en 2024, la baisse des dépenses de la branche Atexa s'explique principalement par la très forte baisse de 72,4 % des dépenses de prestations exécutées en établissement, contrebalancée par la hausse de 2,3 % des prestations exécutées en ville (*tableau 4*).

Le montant versé au titre des **indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa)** s'élève à 76,8 millions d'euros en 2024, en hausse de 7,6 % (*tableau 4*).

Le montant des prestations **RCO** atteint près d'1,1 milliard d'euros en 2024 et représente 7,7 % du total des prestations versées par le régime (*tableau 4, graphique 3*). Ce montant augmente de 2,6 % en un an après une hausse de 1,9 % en 2023 (*tableau 4*). L'évolution des dépenses résulte aussi bien de la hausse des prestations de droits propres que de celle des droits dérivés. Les montants des prestations de droits propres s'élèvent à plus 994,5 millions d'euros (+ 2,4 %) soit 91,6 % des dépenses totales.

Les deux principaux phénomènes à l'origine de cette évolution sont la revalorisation rétroactive de la valeur du point au 1er janvier 2023 payée en 2024 et l'application de la mesure taux plein payée partiellement en 2024 avec rappel depuis le 1er septembre 2023.

La revalorisation de la valeur du point pour 2024 est parue par décret le 31 décembre 2024 et sera payée en rappel en 2025. En France, près de 211 500 retraités ont bénéficié de la loi « Chassaigne 1 » en 2024 (en moyenne annuelle), pour un montant mensuel moyen de 122 euros. Au titre de l'année 2024, les dépenses liées à cette mesure législative atteignent 309,7 millions.

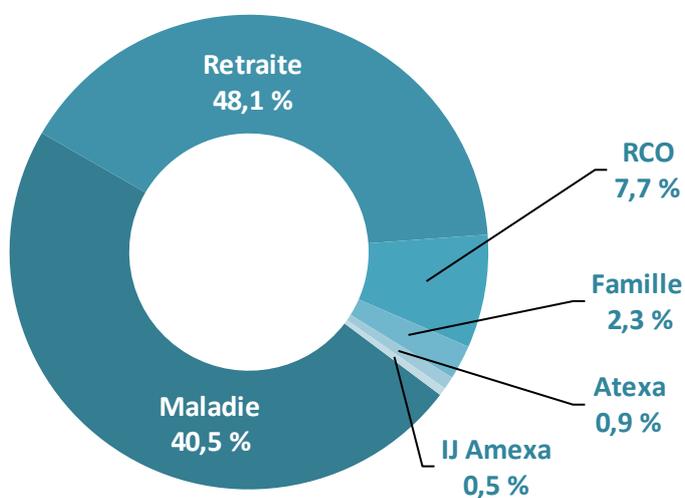


Tableau 4
Montants des prestations légales, RCO et IJ Amexa du régime des non-salariés agricoles en 2024
En millions d'euros

	2024	Évolution 2024/2023 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite, veuvage	6 773,9	+ 1,9	+ 0,9
Maladie, maternité, invalidité	5 700,5	- 6,8	- 2,9
Famille, logement	329,0	+ 1,2	0,0
Atexa	122,2	- 7,7	- 0,1
SOUS TOTAL PRESTATIONS LEGALES	12 925,6	- 2,3	- 2,1
RCO	1 085,6	+ 2,6	+ 0,2
IJ Amexa	76,8	+ 7,6	+ 0,1
TOTAL PRESTATIONS	14 088,0	- 1,8	- 1,8

Source : MSA

Graphique 3
Répartition des prestations légales, RCO et IJ Amexa selon la branche
Année 2024



Source : MSA



Des recettes en baisse de 1,9 % en 2024

Les recettes s'élèvent à près de 16,5 milliards d'euros en 2024, en baisse de 1,9 % (*tableaux 5 et 6, graphique 5*).

Le régime des non-salariés agricoles est financé par des recettes de natures diverses. Les cotisations employeurs et la Contribution sociale généralisée (CSG) représentent 21,8 % du budget en 2024 (*graphique 4*). Les autres sources de financement sont constituées des impôts et taxes affectés (28,8 %), des contributions versées par le régime général (23,3 %), de la compensation démographique vieillesse (16,1 %), de produits de gestion divers (9,5 %), des cotisations prises en charge par l'Etat (0,2 %) et de la prise en charge de prestations (0,3 %) (*graphique 4*).

En 2024, le régime des non-salariés agricoles a émis 533,6 millions d'euros de contribution sociale généralisée (CSG) ; ce montant est en augmentation de 4,9 % par rapport à 2023 (508,8 millions) (*tableau 5*). L'assiette CSG a progressé de 6,5 % en réalisations en 2024. La part de CSG affectée à la branche maladie n'a pas changé en 2024 (46,2 % depuis 2021).

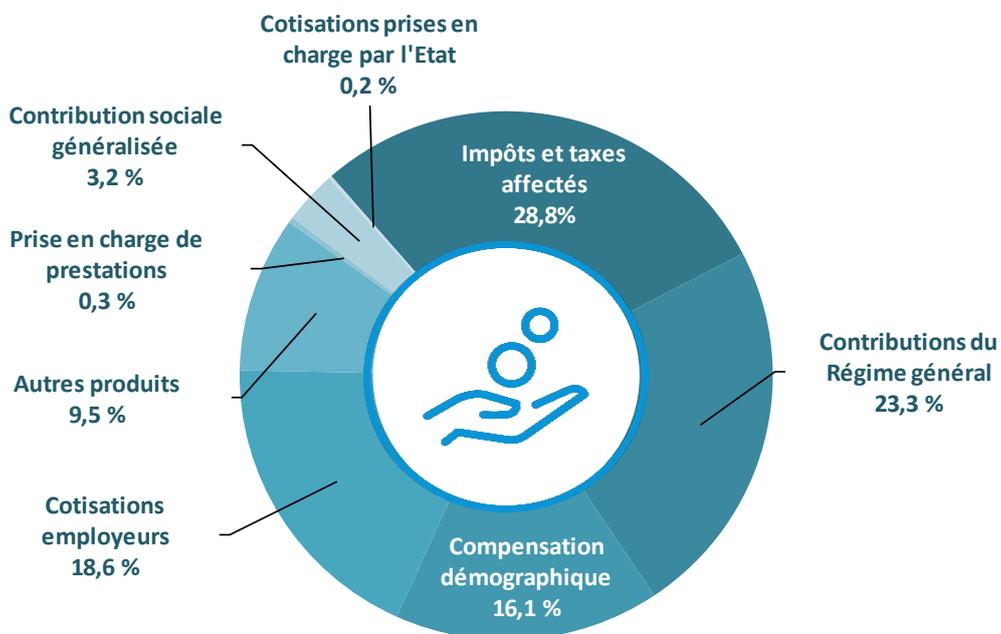
Tableau 5
Montants des recettes totales du régime des non-salariés agricoles en 2024
Montants en millions d'euros

	2024	Évolution 2024/2023 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Impôts et taxes affectés (Itaf)	4 739,8	+ 0,5	+ 0,1
Contribution RG	3 833,1	- 12,7	- 3,2
Compensation démographique	2 655,4	+ 1,9	+ 0,3
Cotisations employeurs	3 062,4	+ 3,7	+ 0,6
Autres produits	1 570,8	+ 2,0	+ 0,2
Prise en charge de prestations	55,7	+ 7,6	0,0
CSG	533,6	+ 4,9	+ 0,1
Cotisations prises en charge par l'Etat	30,7	+ 0,8	0,0
TOTAL RECETTES	16 481,5	- 1,9	- 1,9

Source : MSA



Graphique 4
Répartition des recettes du régime des non-salariés agricoles en 2024
Montants en millions d'euros



Source : MSA

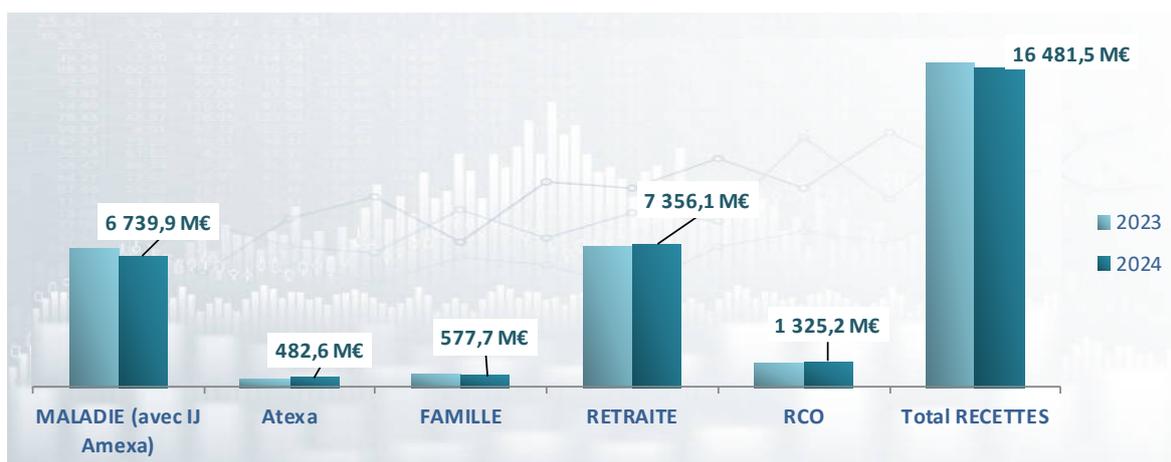
Tableau 6
Evolution des recettes selon la branche en 2024
Montants en millions d'euros

	MALADIE-IJ Amexa	Atexa	FAMILLE	RETRAITE	RCO	TOTAL RECETTES
Evolution en 2024 (en %)	- 6,1	+ 13,0	- 16,3	+ 1,0	+ 8,4	- 1,9
Contribution à l'évolution en 2024 (en points)	- 2,5	+ 0,3	- 0,7	+ 0,4	+ 0,6	- 1,9

Source : MSA



Graphique 5
Recettes selon la branche en 2024
Montants en millions d'euros



Source : MSA

■ Hausse de 3,7 % des cotisations employeurs en 2024

Les cotisations employeurs du régime des non-salariés agricoles pour toutes les branches cumulées, hors prises en charge par l'Etat, s'élèvent à plus de 3,0 milliards d'euros en 2024 ([tableau 7](#)), en hausse de 3,7 %. La hausse des cotisations s'explique principalement par la hausse de l'assiette brute totale de cotisations sociales (+ 6,4 %).

De manière plus détaillée, l'ensemble des branches suivent une évolution positive des cotisations par rapport à 2023. Les branches retraite et RCO contribuent le plus à la hausse globale (+ 1,5 point et + 1,0 point respectivement). L'ensemble des cotisations émises ou déclarées au régime des non-salariés agricoles pour la branche retraite s'élève à près 1,5 milliard en 2024 (soit près de la moitié du montant total) et à 551 millions d'euros (soit 18 %) pour la branche RCO ([tableau 7](#), [graphique 6](#)).

Les branches maladie (19,1 %), IJ Amexa (2,8 %) et Atexa (7,2 %) ont une contribution plus modérée ([tableau 7](#), [graphique 6](#)).

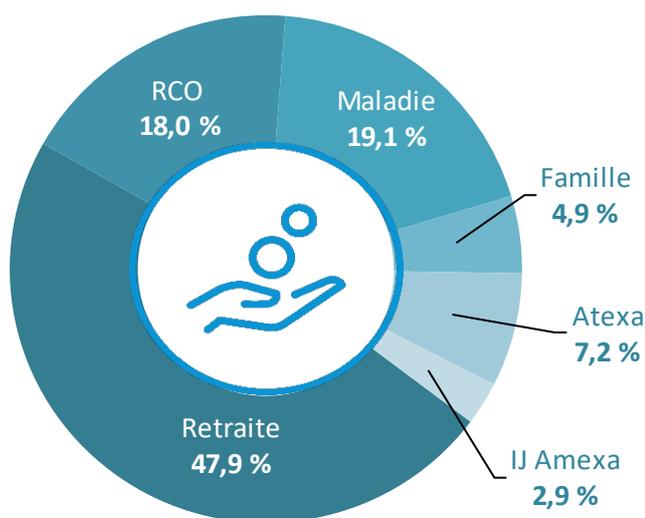


Tableau 7
Montants des cotisations employeurs du régime des non-salariés agricoles en 2024
Montants en millions d'euros

	2024	Évolution 2024/2023 (en %)	Contribution à l'évolution (en points)
Retraite	1 468,4	+ 3,2	+ 1,5
Maladie (dont invalidité)	585,8	+ 2,3	+ 0,5
Famille	150,8	+ 0,9	0,0
Atexa	221,6	+ 5,5	+ 0,4
SOUS-TOTAL	2 426,6	+ 3,1	+ 2,4
RCO	551,0	+ 5,1	+ 1,0
IJ Amexa	84,8	+ 13,1	+ 0,3
TOTAL COTISATIONS EMPLOYEURS	3 062,4	+ 3,7	+ 3,7
		<i>Evolution 2024/2023</i>	
Assiette brute totale de cotisations	10 004		+ 6,4
Assiette RCO totale	13 439		+ 5,5

Source : MSA

Graphique 6
Répartition des cotisations employeurs selon la branche en 2024



Source : MSA



En 2024, amélioration de la situation financière du régime

Le besoin de financement du régime des non-salariés agricoles est en baisse de 12,7 % en 2024 (- 5,4 % en 2023). Le transfert du régime général en 2024 s'élève à plus de 3,5 milliards d'euros pour la branche maladie (- 11,6 %), complété d'un transfert de 331,3 millions d'euros pour la branche famille, montant en baisse de 22,3 % par rapport à 2023 (*tableau 8*).

Après ces transferts d'équilibrage, le résultat net du régime, qui correspond au solde cumulé des branches retraite, Atexa, IJ Amexa et RCO, se réduit en 2024 (*tableau 9*). En effet, le régime des non-salariés présente un solde global positif de 98,9 millions d'euros. Ce solde était de 157,1 millions d'euros en 2023. Les soldes positifs en 2024 des branches retraite et RCO expliquent ce résultat.

Tableau 8
Montants des transferts entre le régime général et le régime des non-salariés agricoles en 2023 et 2024
Montants en millions d'euros

	2023	2024	Evolution 2024/2023
Maladie – Intégration Cnam	+ 3 963,1	+ 3 501,8	- 11,6 %
Famille – Intégration Cnaf	+ 426,3	+ 331,3	- 22,3 %
TOTAL INTEGRATION RG	+ 4 389,4	+ 3 833,1	- 12,7 %

Montants avec « + » : le transfert représente une recette pour le régime agricole
Montants avec « - » : ce montant est une dépense pour le régime agricole qui verse au régime général

Source : MSA

Tableau 9
Résultat net par branche en 2023 et 2024 (après transferts)
Montants en millions d'euros

	2023	2024	
Maladie	0,0	0,0	Branches bénéficiant de transferts du RG pour équilibrer le solde global
Famille	0,0	0,0	
Retraite	+ 191,5	+ 113,5	
Atexa	- 50,6	- 50,8	
IJ Amexa	- 4,5	- 1,2	
RCO	+ 20,7	+ 37,4	
RESULTAT NET (après transferts d'équilibrage)	+ 157,1	+ 98,9	

Source : MSA



Méthodologie, données

Chaque année, dans le cadre de la préparation de la Commission des comptes de la Sécurité sociale, la Caisse centrale de mutualité sociale agricole analyse les évolutions des données démographiques et financières de l'année précédente.

La direction des Statistiques et de la Science des Données (DSSD) y participe en expliquant les évolutions des prestations légales, des cotisations et des allègements généraux.

Le régime de base des non-salariés agricoles est composé de quatre branches : la maladie-maternité-invalidité, les accidents du travail et maladies professionnelles, la retraite et la famille.

Le régime des non-salariés agricoles a deux branches supplémentaires : la retraite complémentaire obligatoire (RCO) et les indemnités journalières maladie des exploitants (IJ Amexa).

Les montants de charges et de recettes regroupent celles de la métropole et des départements d'outre-mer (DOM).

Au régime des non-salariés agricoles, la branche maladie est intégrée financièrement à celle du régime général depuis 2009. A ce titre, ce dernier équilibre le solde global de la branche par un « transfert d'équilibre » dont le montant peut être positif ou négatif. Ainsi, le solde de la branche maladie du régime des non-salariés est inscrit dans les comptes du régime général. Pour la branche famille, les dépenses et recettes du régime des non-salariés sont intégrées totalement dans les comptes de la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf). En revanche, les branches retraite et Atexa ne disposent pas de mécanisme d'équilibrage. Leur éventuel déficit reste donc à la charge du régime des non-salariés agricoles.

Sigles :

Atexa :	Accident du travail des exploitants agricoles
Cnaf :	Caisse nationale d'allocations familiales
Cnam :	Caisse nationale d'assurance maladie
CSG :	Contribution sociale généralisée
IJ Amexa :	Indemnité journalière des exploitants agricoles
Itaf :	Impôts et taxes affectés
NSA :	Non-salariés agricoles
RCO :	Retraite complémentaire obligatoire
RG :	Régime général